

*dr Marcel Kamba-Kibatshi*¹

Université UTP des Sciences et Technologies à Bydgoszcz
Faculté de Gestion
Département de la Gestion de l'Innovation Organisationnelle

Impact du commerce international sur le développement économique de la République Démocratique du Congo

INTRODUCTION

Généralement il est admis, que l'activité et l'emploi ne sont pas seulement les résultantes (conséquences) d'une demande interne, ils sont également les résultantes des mouvements de biens, de services et de capitaux entre l'économie nationale d'un pays quelconque et ses partenaires commerciaux [Buabua, 2006, pp. 64–65]. A notre avis, l'importance du commerce international dans l'activité économique mondiale est un fait acquis. Et ceci c'est parce que non seulement l'histoire des faits économiques indique à quel point le développement a été fondé sur le commerce international, mais aussi tout au long de l'histoire, les relations internationales ont pu être déterminantes dans les rapports économiques, sociaux et humains des certains pays [Salin, 2014, pp. 53–54]. Au cours de ce dernier quart de siècle uniquement, nous avons noté un quasi quadruplement du volume mondial des échanges, à un rythme bien supérieur à celui du volume de la production mondiale pendant la même période. Il est vrai que suite à des conflits ethniques et des guerres civiles perpétuelles la période d'après 2006 connaît un ralentissement de l'expansion considérable des années précédentes [Spire, 2012, pp.69–71]. Mais nous affirmons que l'activité elle-même s'est ralentie pendant cette période mentionnée ci-dessus, ce qui suggère l'existence de nombreux canaux de transmission entre le commerce international et le volume d'activité. Comme nous l'avons déjà souligné ci-haut, d'habitude le commerce international contribue au développement d'un pays donné que s'il contribue à la

¹ L'adresse de correspondance: Université UTP des Sciences et Technologies à Bydgoszcz

Faculté de gestion, Département de la gestion de l'innovation organisationnelle, Rue For-
dońska 430, 85-790 Bydgoszcz, salle 405, Téléphone du service: +48523408876, Portable :
+48694880827, e-mail : marcel.kamba-kibatshi@utp.edu.pl; marcel_kamba@interia.pl.

structuration de l'appareil de production et à la détermination des structures nationales de production et également contribue au développement d'un pays quelconque que s'il contribue à la détermination de cette base [Huart, 2007, pp. 58–59]. Dès lors, s'excluent aussi bien la détermination des transmissions premières dans le commerce international que la détermination première de structures du commerce par un modèle de consommation interne préétablie [Bouvier Michel, 2009, pp. 64–65]. Il nous semble évident, que le commerce international doit être organisé en fonction des techniques choisies pour la structuration de l'appareil de production et du modèle de consommation de l'appareil de production et aussi du modèle de consommation compatible avec la politique de développement. Tout cela doit être réalisé avec des moyens restreints et sous le regard sceptique d'une communauté internationale davantage [...]. Les habitudes, les traditions et les valeurs différents d'un endroit à un autre et cela doit être reconnu. Ainsi il est vrai, que l'économie congolaise dépend en grande partie de l'étranger et surtout des pays européens et de la Chine pour ses débouchés. Cela vaut la peine de remarquer par exemple, que les exportations représentant en moyenne 45% du PIB de 1998 à 2005 la prédominance du secteur primaire accusée dans les structures de production, se retrouve dans la composition des exportations et celles-ci comprennent 70% environ de produits miniers et 30% de produits de l'agriculture de plantation [Tollens, 2004, pp. 56–57]. Il nous semble logique, que l'économie congolaise dépend aussi de l'étranger pour ses approvisionnements. Cette dépendance est surtout accusée pour les biens d'équipements et les produits manufacturés. Cela doit être très clair, car il y a beaucoup de questions pertinentes à ce sujet. Analyser le commerce international d'un pays sous développé comme la République Démocratique du Congo équivaut à répondre aux questions suivantes:

- Est-ce que le commerce international contribue-t-il au développement économique de la République Démocratique du Congo?
- Comment peut-on renforcer la capacité des exportation pour les pays à faible revenu?
- Quel niveau peut-on considérer pour l'équilibre du commerce extérieur?
- Qu'est – ce qui contraint le commerce extérieur des pays en voie de développements (PVD)?

En géographie, on parle de pays en développement pour parler de ceux de ceux qui ont une situation économique inférieure à ceux des pays en voie de développement [Bakumanya, 2008, pp. 26–27]. Cette appellation concerne les pays anciennement dits du tiers-monde ou sous-développés, et qui sont des pays de l'hémisphère Sud. Voilà autant de questions aux quelles nous allons répondre tout au long de notre travail. Mais avant d'y arriver, nous pouvons dire:

- Pour renforcer la capacité d'exportation des produits de base de ces pays, deux voies présentent un intérêt particulier: la transformation des matières premières et la diversification des exportations des produits du secteur primaire;

- La proposition la plus générale est la suivante: toutes choses restant égales par ailleurs, un pays qui veut se développer a intérêt à maintenir le volume de son commerce extérieur au plus bas niveau compatible avec le rythme désiré d'accumulation interne;
- La contrainte au commerce extérieur découle de la structure de l'appareil de production des pays sous-développés comme la République Démocratique du Congo.

L'importance de l'Afrique subsaharienne dans le commerce mondial a diminué au cours de vingt à trente dernières années, et par conséquent ses exportations qui constituaient 3,1% du total mondial en 1990, n'en représentaient plus que 1,2% en 2013 [Kuediasala, 2008, pp. 42–44]. Ce résultat vient en partie au fléchissement de la demande mondiale des principaux produits d'exportation, mais aussi à l'érosion très nette des parts de marché de l'Afrique subsaharienne. En fait, si cette dernière avait conservé les positions en 1962–1964 ou en 1982–1984 pour les principaux produits de base, ses exportations totaliseraient maintenant plus du double de leur valeur actuelle. Par exemple si les aliments de l'Afrique subsaharienne contiennent des ingrédients génétiquement modifiés, cela doit être clairement mentionné. La façon dont cela doit être fait varie énormément selon les pays et les régions c'est-à-dire la notification personnelle, information [...]. Chose surprenante, les obstacles commerciaux ne paraissent pas avoir joué un rôle majeur dans ce recul [Weidenfeld, Spire, 2015, pp. 76–77]. Il semble plutôt que les politiques menées par les pays d'Afrique subsahariens eux-mêmes en matières de commerce international pénalisent lourdement les exportations et les rendent moins compétitives sur les marchés internationaux et bloquent même leur développement socio-économique. Le souci d'apporter une contribution modeste soit-elle à la reconstruction du pays, nous a conduit à analyser sur le thème suivant l'impact du commerce international sur le développement économique de la République Démocratique du Congo [Kabuya, Tshiunza, 2002, pp. 73–74]. C'est ainsi que notre objectif dans ce travail est donc de voir dans quelle mesure le commerce international peut-il contribuer au développement économique de la République Démocratique du Congo. Le problème de l'efficacité des mesures de développement est donc avant tout né au dosage et à la pondération appropriée des instruments qui doivent être adoptées à chaque pays individuellement. En effet, on aurait tort de généraliser sur les problèmes de développement alors que pour chaque pays du monde se posent des problèmes spécifiques. C'est pourquoi notre étude se veut être limitative dans le temps et dans l'espace [Kodila, 2008, pp. 192–193].

– Dans le temps, nous avons étalé notre travail sur sept ans: c'est-à-dire la période allant de 2000 à 2006 parce que, c'est au cours de cette période que l'économie Congolaise a connue une certaine amélioration de son produit intérieur brut et ceci pendant le gouvernement de transition. Nous avons constaté que depuis le début des années 2000, la situation économique de la République

Démocratique du Congo n'a pas cessé de s'aggraver, malgré plusieurs tentatives visant à la stabiliser et à atténuer les difficultés auxquelles elle a été confrontée.

– Dans l'espace, notre étude concentre (dirige) son attention sur la République Démocratique du Congo [Weidenfeld, Spire, 2015, pp. 76–77].

Pour notre étude, nous avons utilisé les méthodes suivantes:

méthode comparative, déductive et la technique documentaire.

- La méthode comparative nous a permis d'établir une comparaison entre les différentes données recueillies en vue d'être exploitées.
- La méthode déductive quant à elle nous a permis de faire une analyse sur l'évolution du commerce extérieur de la République Démocratique du Congo et sur sa contribution dans le produit intérieur brut.
- La technique documentaire nous a servi à consulter les documents écrits, à interpréter les données pour ainsi évaluer des conclusions [Millet, 2004, pp. 101–102].

Raison pour laquelle, hormis l'introduction et la conclusion, notre travail se divise en deux parties: la première partie est entièrement consacrée sur le commerce international de la République Démocratique du Congo. La seconde et dernière partie décrit l'évolution du commerce extérieur du pays. Elle montre comment et dans quelles perspectives le commerce extérieur peut renforcer la stratégie d'industrialisation, la stratégie de développement et d'indépendance.

PARTIE 1. LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA RD CONGO

La présente partie cherche à évaluer les possibilités extérieures ouvertes à la République Démocratique du Congo en examinant le comportement des exportations et les importations congolaises dans le passé récent. L'analyse repose essentiellement sur des chiffres provenant de la Banque Centrale du Congo [Sloterdijk, 2012, pp.86–87]. Cette première partie se divise en trois sections. La première contient une description générale des exportations congolaises et une analyse sur la stratégie commerciale adoptée par la République Démocratique du Congo. La seconde porte sur les importations de la République Démocratique du Congo en provenance de l'Occident qui est traditionnellement le principal partenaire commercial du pays. Enfin, la dernière section traite les effets pervers du commerce extérieur de la République Démocratique du Congo [Malingumu, 2008, pp. 46–47].

1.1. LES EXPORTATIONS DIRECTIONNELLES

Les exportations de la République Démocratique du Congo demeurent pour l'essentiel tourné vers l'Union européenne, l'Amérique du Nord et le Japon, comme l'indique les chiffres du tableau n°6 ci-dessous et cela n'est pas exempt

de conséquences fâcheuses [Bakumanya, 2008, pp. 26–27]. Depuis 1973 du 20^{ème} siècle, les exportations de la République Démocratique du Congo sont plus tournées vers l'Union européenne, talonnée de près par les Etats-Unis et le Japon et quelques pays de l'OCDE. A titre d'exemple, en 1973 les exportations vers l'Amérique du Nord et le Japon, représentent 6 et 7% du total des exportations de la République Démocratique du Congo. En 1985 du 20^{ème} siècle, l'Union européenne a reçu 68%, l'Amérique du Nord 25% et le Japon 3% [Spire, 2012, pp. 69–71]. En 1995 du 20^{ème} siècle, la répartition est de 68%, 17% et 5% respectivement pour l'Union européenne, l'Amérique du Nord et le Japon. Cette tendance se poursuit jusque aujourd'hui, traduisant le fait que globalement, depuis 2000, les exportations de la République Démocratique du Congo sont destinées à plus de 60% à l'Union européenne, à plus de 20% à l'Amérique du Nord (USA) et à un peu moins au Japon et aux pays de l'OCDE. Ceci montre très clairement l'aspect « trop étroit » du réseau des exportations de la République Démocratique du Congo qui demeurent concentrées sur quelques entités, dont l'Union européenne pour l'essentiel [Enyimo 2008, pp. 21–22]. Deux conséquences découlent de cette position, à cause de cette exiguïté du marché, les recettes d'exportations du pays deviennent très sensible aux fluctuations de la demande de ces quelques pays importateurs, cette position d'oligopsonne [Yawidi, 2008, pp. 91–93] (c'est-à-dire, d'un petit nombre d'acheteurs ou de demandeurs face à une multitude de pays sous-développés exportateurs) octroi aux importateurs de produits du Congo-Kinshasa tout le pouvoir de marché et donc, l'avantage en matière de négociation des prix. Ils deviennent de par la structure de ce marché, des « donneurs des prix » alors que nos pays deviennent de preneurs de prix [Spire, 2012, pp. 83–84].

L'évolution des exportations congolaises se distinguent de celles de la plupart des pays moins avancés en ce qu'elles sont plus diversifiées tant bien en matières premières qu'en produits semi-finis. Cet avantage met la République Démocratique du Congo à l'abri de brusques variations des recettes propres à un seul produit [Bakumanya, 2008, pp. 26–27]. Aussi, bien que les cours sur les marchés mondiaux restent fluctuants, les recettes obtenus apparaissent-elles relativement plus stables que les pays mono-exportations. En conséquence, la réalisation des projets d'investissements y est-elle plus aisée théoriquement que dans d'autres régions en voie de développement [Salin, 2014, pp. 53–54].

Tableau 1. La structure des exportations en RD Congo (en millions de dollar USD)

I. PRODUITS MINIERES	829,5	92,3	1 098,1	97,3
• Produits Gécamines	83,9	9,3	57,8	5,1
• Cuivre SODIMICO	1,7	0,2	-	-
• Or	20,7	2,3	18,2	16
• Diamant	462,1	51,4	653,3	57,7
• Pétrole brut	201,3	22,4	204,6	18,1
• Autres	59,8	6,7	164,2	14,5

II. PRODUITS AGRICOLES	56,6	6,3	23,3	2,1
• Café	20,1	2,2	15	1,3
• Caoutchouc	1,1	0,1	0,2	-
• Bois	34	3,8	7,3	0,6
• Autres	1,4	0,2	0,8	0,1
III. PRODUITS INDUSTRIELS	12,7	1,4	11,1	1,00
• Ciment	12,7	1,4	8,9	0,8
• Produits chimiques	-	-	0,7	0,1
• Autres	-	-	1,6	0,1
Grand total	898,9	100	1 132,5	100

Source: Réalisé par l'auteur sur base de données et d'informations de la Banque centrale du Congo.

Nous constatons que les recettes d'exportations minières sont passées de 829,5 millions de USD en 2001 à 1 098,1 millions de USD en 2002, soit un accroissement de 32,3% [Mutumba, 1997, pp.48–46]. L'accroissement rendu possible par vente des diamants qui a augmentée de 41,3% en 2002. Les recettes d'exportations agricoles se sont contractées de 58,8%, atteignant 23,3 millions de USD en 2002 contre 56,6 millions en 2001. Celles provenant de la vente du café ont baissé de 25,4% et celles générées par les exportations de bois de 78,5% [Mabi, 2001, pp. 125–126]. Les recettes d'exportations industrielles se sont également contractées de 12,5%, atteignant 11,1 millions de USD en 2002 contre 12,7 millions en 2001. Celles provenant de la vente du ciment ont baissé de 29,9%. Le produit intérieur brut (PIB) congolais a cru entre 2004 et 2006 de 6,5% par an (tiré par les secteurs minier, de la construction et des télécommunications) et les indicateurs macroéconomiques se sont stabilisés [Kabuya, Matata, 1999, pp. 213–215].

Mais les conditionnalités des programmes financés par les institutions financières internationales impliquent une politique de libéralisation commerciale des importations comme des exportations. Le fond monétaire international (FMI) estime que le degré de libéralisation de l'économie congolaise n'est pas encore désormais suffisamment élevé et qu'il devrait encore augmenter suite aux accords de partenariat économique (APE) négociés avec l'Union européenne et aux accords négociés avec les États-Unis (AGOA) [Millet, 2004, pp. 101–102]. Or, étant donnée la faiblesse de ses capacités productives et de ses revenus, la République Démocratique du Congo entretient un déficit chronique qui la rend d'autant plus vulnérable aux chocs extérieurs.

1) Si les revenus d'exportation de marchandises, essentiellement tirés par l'exportation de diamants, de pétrole, de cobalt et de cuivre, sont en hausse, passant de 1,8 à 2,3 milliards de dollars entre 2004 et 2006, le montant des importations augmente plus rapidement, de 2 à 2,8 milliards de dollars (37% concernant les produits pétroliers), tandis que la balance des services est largement déficitaire (-533 millions de dollars en 2006) [Enyimo, 2008, pp. 67–68]. Par consé-

quent, la balance des comptes courants est structurellement dans le rouge (-404 millions de dollars en 2006) et seuls les investissements directs étrangers (IDE) et des montants d'aide et d'allégements de nature exceptionnelle ont permis de limiter le déficit de la balance des paiements à 68 millions de dollars en 2006 [Malingumu, 2008, pp. 46–47].

2) Par conséquent, les réserves de change étant réduites à leur portion congrue, l'économie congolaise se révèle des plus fragiles. Si une première analyse de la balance des paiements congolaise indique un déficit structurel comblé par une assistance exceptionnelle (déficit de 831 millions de dollars avant assistance exceptionnelle en 2006), une recherche plus affinée laisse apparaître une réalité plus pernicieuse [Office Congolais de Contrôle (OCC): Rapport annuel, août 2006, pp. 112–113].

3) Étant donnée l'importance de l'aide extérieure dans la composition des revenus et des dépenses du gouvernement, une part considérable de cette aide est liée à des importations de marchandises ou de services. En 2006, les importations de marchandises et de services reliées à l'aide ont respectivement représenté 649 et 240 millions de dollars. Si on y ajoute le paiement des intérêts de la dette, on atteint un montant supérieur aux revenus propres du gouvernement. Les bailleurs de fonds s'assurent ainsi qu'une bonne part de l'aide ne soit pas versée à fonds perdus. En matière de production, les trois provinces locomotives au niveau économique sont Kinshasa (40%), le Bas-Congo (30%) et la Katanga (13%) [Bouvier, 2009, pp. 64–65].

Il faut noter, que l'Office Congolais de Contrôle (OCC) mentionné ci-dessus, créé par l'Ordonnance-Loi N° 74-013 du 10 janvier 1974, est un établissement public à caractère technique et commercial, doté de la personnalité juridique et placé sous la tutelle du Ministère du Commerce. La situation est dramatique en matière de production céréalière parce que la proportion de riz et de farine de blé importée ne cesse d'augmenter et la consommation locale de manioc recule [Buabua, 2006, pp. 64–65]. Au niveau des protéines animales, si on considère le marché de Kinshasa, on se rend compte que la consommation de la population repose seulement à 10% sur des protéines produites localement, essentiellement pour des raisons de prix: les protéines animales produites localement coûtent trois fois plus cher que les protéines importées [Spire, 2012, pp. 69–71]. En matière de commerce agricole, les recettes se sont effondrées avec la diminution des quantités exportées. La part des exportations agricoles est passée de 40% du PIB à l'indépendance à 15% au début des années 1990, puis à 10% au début des années 2000. Les activités agricoles de subsistance ont été développées par les populations rurales contraintes de mener des stratégies de survie [Clet, 2008, pp. 87–89].

Par conséquent, les exportations agricoles, qui avaient déjà diminué de manière quasi continue au cours des dernières décennies, se sont effondrées durant

les années de conflit. Globalement, la quantité de produits agricoles exportés est passée de 129.797 tonnes en 1995 à 10.682 tonnes en 2002 pour remonter à 39 125 tonnes en 2005 [Opanga, 1995, pp. 28–31]. En valeur, la part des produits agricoles exportés en 2005 est de 9 millions de dollars, soit 0,52% des revenus totaux des exportations. Des filières – comme le café, le thé, le cacao, les feuilles de tabac – se sont effondrées, d'autres – comme le coton, le quinquina ou l'huile de palme – ont totalement disparu dès 1998–1999. Seules quelques filières semblent résister et se maintenir avec des réussites très variables – comme le caoutchouc et les pellets de blé [Klotchkoff, 1999, pp. 28–29]. Parallèlement, les importations alimentaires ont fortement augmenté en vue de combler l'écart entre les besoins et les disponibilités alimentaires. Les importations de denrées alimentaires, en particulier le riz, le blé et la farine, ont connu des taux d'accroissement élevés pour atteindre environ 400 000 tonnes par an, soit un montant annuel fluctuant autour de 150 millions de dollars par an, ce qui représente une charge financière lourde pour un pays dont les ressources budgétaires sont très faibles [Binzangi, 1997, pp. 47–48].

1.2. LES IMPORTATIONS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Comme tout pays en développement ou sous-développé, la République Démocratique du Congo couvre tous ses besoins d'importation par des articles en provenance étrangère et pour la plupart européens. Ceux-ci présentent une gamme aussi variée que les produits exportés eux-même [Buabua, 2006, pp. 94–97]. Mais ces produits très variés ne peuvent être saisi que par groupes d'utilisation. Les importations alimentaires représentent 12% des importations totales (respectivement 7% pour les produits animaliers et 5% pour les produits végétaux), soit la troisième position derrière les produits pétroliers (37,2%) et les produits des industries chimiques et connexes (13%) [Tollens, 2004, pp. 208–209]. Comble du paradoxe, alors que le paysan congolais se retrouve concurrencé par des importations agricoles à bas prix, non seulement il ne bénéficie d'aucun soutien de l'Etat [Shaloom Kalombo T., 2009, p. 26], mais en outre il doit faire face à une taxe sur les intrants et à des « barrages » de militaires ou de policiers le long des routes agricoles – véritables petites douanes de fortune dressées par des agents de l'État impayés [Luwansangu, 2005, pp. 43–44]. Cette réalité participe aux déséquilibres macroéconomiques qui rendent l'économie congolaise continuellement vulnérable aux chocs extérieurs – situation pour le moins paradoxale dans un pays avec un tel potentiel agricole. Les termes de l'échange agricole se sont ainsi gravement détériorés depuis le milieu des années 1980 et la fin des années 1990 [Millet, 2004, pp. 74–75].

PARTIE 2. LES STRATEGIES COMMERCIALES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS ET DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS

Généralement on distingue deux types principaux de stratégie de commerce extérieur. Il s'agit de *la promotion des exportations* et *la substitution aux importations* auxquels on peut ajouter la „*stratégie d'autosuffisance alimentaire*”. La promotion des exportations vise à accroître les recettes d'exportation par les mesures de stimulation qui ont pour effet d'encourager les exportations et d'entraîner par conséquent un élargissement de la base des produits exportables [Gillis, Perkins, Roemer, Donald, 1990, pp. 512–513]. Ces mesures de stimulation mentionnées ci-dessus doivent se fonder plus sur des influences en matières des prix (par exemple, l'application d'un taux de change réaliste) que sur des contrôles quantitatifs (tels que les subventions à la production ou aux exportateurs). Néanmoins on peut estimer à notre avis, que l'application d'un taux de change réaliste permet aux exportateurs de vendre plus et de tirer profit des prix offerts sur le marché international [Spire, 2012, pp. 69–71].

Les tenants de la promotion des exportations „soutiennent que les tarifs ne permettent pas de stimuler la production pour le marché international d'une part et d'autre part que les subventions peuvent lourdement peser dans les budgets des Etats et sont en général difficiles à faire admettre sur le plan politique” [Yeats, 1996, pp. 61–62]. Il est cependant important de noter que si les mesures incitatives basées sur les prix stimulent la production pour l'exportation, elles doivent en même temps permettre aux industries exportatrices d'acheter les biens intermédiaires et les matières brutes dont elles ont besoin [Kodila, 2008, pp. 61–62]. Dans la situation où les coûts d'approvisionnement à l'étranger exprimés en monnaie nationale sont trop élevés, les exportations seront moins compétitives sur le marché international. Par ailleurs, une véritable politique de promotion des exportations doit s'accompagner d'un régime commercial relativement ouvert et libéralisé, car la libéralisation des prix fait abaisser des barrières faisant obstacle aux exportations, etc. En d'autres termes, ce régime de commerce extérieur doit être susceptible d'encourager tous les producteurs à accéder au marché d'exportation [Weidenfeld, Spire, 2015, pp. 76–77]. Alors que la stratégie de promotion des exportations recommande la libéralisation du commerce et des mesures incitatives basées sur les prix en vue d'accroître les exportations, le régime de „substitution aux importations” entend, par contre, encourager la production locale d'une marchandise concurrente d'importation en la subventionnant. Cet encouragement à la production nationale se traduit par des contrôles quantitatifs et des réglementations régissant les importations tels que l'imposition des tarifs douaniers, les limitations directes des importations, la surévaluation du taux de change et autres mesures de découragement des importations [Enyimo, 2008, pp. 21–22]. Nombreuses sont les critiques faites au sujet de la stratégie de substitution aux importations par les défenseurs de promotion des exportations. En effet,

l'on soutient que si la stratégie de substitution aux importations peut limiter la dépendance à l'égard des importations des biens de consommation finale, elle entraîne par contre la dépendance à l'égard des importations des biens d'équipement, des biens intermédiaires et des matières premières destinées à la production dans les pays en développement ou sous-développés [Yawidi, 2008, pp. 91–93]. Ces dites importations ne peuvent être diminuées sans compromettre la croissance économique nationale. Ainsi bien de libérer l'économie du pays, la stratégie de substitution aux importations débouche souvent sur une économie nationale encore plus dépendante que dans le cas de la stratégie de promotion des exportations. Par ailleurs, l'on fait remarquer que dans la plupart des pays en développement ou sous-développés, l'industrialisation qui est à l'abri du protectionnisme, aboutit à la création d'entreprise à prix de revient élevé [Lopez, 2012, pp. 29–31]. Ces entreprises mentionnées ci-dessus fabriquent des produits très chers à l'usage pour une classe moyenne restreinte et se heurtent ainsi rapidement à la limitation du marché intérieur. Ainsi, certains auteurs affirment que de nouvelles techniques sont développées et agrandies dans le cadre d'une promotion des exportations et que l'industrialisation n'est en aucun cas synonyme de „substitution aux importations” [Mutumba, 1997, pp. 48–46]. Si la stratégie de substitution aux importations est souvent à la base de l'accroissement de la dépendance à l'égard des importations et décourage la croissance des recettes en devises dans le pays en développèrent l'adoption de la stratégie alternative, c'est-à-dire celle de promotion des exportations, ne connaît pas non plus une solution définitive; car cette dernière comporte des dangers sur le plan agricole particulièrement [Huart, 2007, pp. 38–39].

En effet la stratégie de „promotion des exportations agricoles” correspond à la politique économique dont on ne peut pas compenser la faiblesse des recettes en devises provenant des exportations de produits traditionnels par le lancement de nouveaux produits agricoles d'exportation. Cette politique a souvent tendance dans les pays en développement ou sous-développés à intégrer la production agricole nationale dans l'économie transnationale dirigée par les sociétés multinationales [Yeats, 1996, p. 23]. Raison pour laquelle, on le qualifie de la „politique ultra-libérale de promotion des exportations agricoles” [Salin, 2014, pp. 61–62]. La principale critique à l'égard de la politique ultra-libérale de promotion des exportations est que non seulement elle aggrave en définitive les déficits alimentaires et financiers du tiers-monde, mais aussi elle comporte le risque de compromettre tout essor dans le domaine de l'intégration industrielle internationale [Shaloom Kalombo T., 2009, p. 46–47]. Par ailleurs, les adversaires de la politique „ultra-libérale de promotion des exportations agricoles constatent que la relation entre les exportations agricoles et l'accroissement du déficit alimentaire dans les pays sous-développés (pays du tiers monde) correspond en grande partie à la politique ultra-libérale de promotion des exportations agricoles en réduisant la consommation nationale et soutiennent l'adoption par les pays en développement de la politique d'autosuffisance nationale” [Kudinga, 2006, pp. 49–51].

En qualité de la politique ultra-libérale de promotion des exportations agricoles, l'autosuffisance nationale essaie de profiter du déclin historique des exportations traditionnelles pour obtenir un accroissement de la production agricole sur les besoins alimentaires nationaux au lieu de lancer de nouveaux produits agricoles d'exportation pour rattraper l'accroissement des dépenses en devises. A notre avis, pour réaliser l'ajustement de la production agricole sur les besoins alimentaires nationaux, il faut recourir naturellement à un certain protectionnisme, d'autre part on estime que cela permet aux pays concernés d'économiser des devises [Mboko, 2009, pp. 57–58]. L'autosuffisance nationale se fixe comme objectifs de: – l'intégration de l'agriculture dans le système économique national, – la diversification agricole, – l'amélioration de la balance commerciale, – le soulagement des finances publiques des pays concernés, – la promotion de l'industrialisation.

L'intégration nationale de l'agriculture devient pour l'Etat une étape prioritaire pour accélérer l'industrialisation [Opanga, 1995, pp. 49–51]. Nous constatons dans cette partie qui s'achève, les principales caractéristiques des stratégies commerciales de promotion des exportations et de substitution aux importations. Il ressort de cette analyse que la „substitution aux importations „se base sur des mesures de protection et s'oppose au libre échange [Kalonji, 1995, pp. 67–68]. L'argument qui sous-tend la stratégie du commerce extérieur est que: la „protection est indispensable à la promotion de l'industrialisation des pays en développement et un régime de libre échange universel est loin de faire convoquer les niveaux du bien-être économique des participants qui a tendance d'accentuer les différences entre nations riches et pauvres. La „promotion des exportations”, par contre, fonde sur la libéralisation des échanges et s'oppose aux mesures protectionnistes [Mutumba, 1997, pp. 58–59]. Les pays en développement ou sous-développés doivent intégrer le marché international et accroître leurs exportations, ce qui leur permettra de réaliser l'objectif d'industrialisation.

2.1. LA RÉGLEMENTATION DES CHANGES ET PROMOTION DES EXPORTATIONS CONGOLAISES

En ce qui concerne la République Démocratique du Congo, nous avons constaté que l'autorité publique a adopté des mesures de politiques économiques favorables à la „promotion des exportations” [Kudinga, 2006, pp. 49–51]. En effet, la crise économique qui bouleverse la République Démocratique du Congo se caractérise surtout par une insuffisance constante des moyens de paiements extérieurs qui devrait permettre au pays d'assurer l'approvisionnement en biens importés indispensables et à la réalisation des objectifs socio-économiques [Lopez, 2012, pp. 37–38]. Les mesures qui semblent les plus liées à la promotion des exportations” comme moyen d'accroître les recettes d'exportation sont la „réglementation des changes” en matière de commerce extérieur et les „ajuste-

ments monétaires” successifs réalisés dans le cadre des programmes de stabilisation de l'économie [Klotchkoff, 1999, pp. 76–78].

En République Démocratique du Congo, toutes les transactions qui commencent des paiements en monnaies étrangères sont soumises à la „réglementation des changes”. La réglementation des changes en cours en République Démocratique du Congo est un ensemble de dispositions régissant les opérations d'importation et exportation, d'achat, vente et transfert des devises [Mutumba, 1997, pp. 58–59]. La Banque Centrale du Congo est la seule institution chargée d'assurer l'exécution rigoureuse de ces dispositions et de contrôler les transactions en devises des opérateurs économiques (banques commerciales, commerçants, entrepreneurs, etc.) et des particuliers. La réglementation des changes a une application très étendue dans les domaines d'importation et d'exportation [Kuediasala, 2008, pp. 107–108]. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette application. La réglementation des changes présente des avantages pour la promotion des exportations congolaises:

- faciliter l'exécution des opérations d'exportations;
- et garantir le rapatriement des recettes en devises [Tollens, 2004, pp. 99–101].

Cependant, il est important de faire observer que la promotion véritable des exportations congolaises n'est possible que si la réglementation des changes est appuyée par des actions efficaces de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), l'OFIDA et l'ONC. Le rôle que chacune de ces institutions congolaises est appelé à jouer dans le cadre de la réglementation des changes est d'une importance capitale et la promotion des exportations congolaises, en tant que stratégie du commerce extérieur, en dépend très largement [Kalombo, 2009, pp. 53–55]. Nous n'avons pas décrit les attributions des principales institutions intervenants dans les opérations d'exportation. Mais, il nous convient à présent de faire quelques commentaires critiques sur leur fonctionnement durant la période qui couvre notre étude. En d'autres termes, nous voulons savoir si ces institutions intervenantes ont été efficaces dans le sens de la promotion des exportations congolaises [Munsala, 2008, pp. 64–65]. Rappelons avant tout que la réglementation de change en cours en République Démocratique du Congo ne peut pas en elle-même promouvoir les exportations malgré son caractère libéral conforme à la stratégie de promotion d'exportations. La réglementation des changes ne peut donc promouvoir les exportations congolaises que si les actions de ces institutions chargées de la mettre en pratique sont efficaces [Mboko, 2009, pp. 57–58].

Les institutions publiques intéressées aux opérations d'exportation ont été caractérisées de façon générale par une défaillance remarquable dans leurs actions; ce qui explique les différentes réformes de cette réglementation des changes jusqu'à sa forme actuelle [Enyimo, 2008, pp. 112–114]. Au fait, l'imposition par l'autorité politique de la réglementation des changes n'est qu'une application dans le domaine du commerce extérieur de la politique générale de libéralisation économique qu'elle a adopté suite aux crises dont l'inefficacité des

services et institutions publiques constituent une des causes internes fondamentales [Malingumu, 2008, pp. 27–28]. La Banque Centrale, auparavant centralisait toutes les opérations d'exportation et d'importation ainsi que les recettes et les dépenses en devises. Le rôle des banques commerciales n'étaient que secondaire [Banque Mondiale, 2014, Rapport annuel sur les risques et opportunités..., pp.41–43]. Ce système qui pourtant n'était pas mauvais en soi n'avait pas donné de bons résultats à cause principalement de la mauvaise gestion des recettes en devises, de la lourdeur dans l'exécution des opérations, etc [Verhaegen, 1995, pp. 34–35].

Ce qui avait entraîné une accumulation très importante des arriérés commerciaux extérieurs, la banque centrale se trouvait dans l'incapacité quasi totale de continuer à assurer les paiements d'importation indispensables à l'économie nationale [Bakumanya, 2008, pp. 26–27]. Cette situation, combinée à la crise internationale de 2007–2009, a fortement compromis l'essor du commerce extérieur congolais. Avec la réglementation des changes, telle qu'elle apparait de nos jours, la Banque Centrale du Congo s'est dessaisie de son monopole de centraliser les exportations et les importations en conférant plus de pouvoir d'action aux banques privées agréées [Bakumanya, 2008, pp. 26–27]. Désormais, un grand nombre d'exportations passent par les banques privées et ces dernières gardent dans leurs comptes à l'étranger toutes les recettes en devises pour le financement des importations et transferts [Salin, 2014, pp. 53–54]. Ces banques ont toutefois l'obligation de communiquer à la banque centrale les situations journalières et mensuelles de leurs recettes et dépenses en devises. La Banque Centrale se sert de ces situations pour contrôler les utilisations des devises qui sont en principe propriété de l'Etat [Banque Mondiale, 2014, Rapport annuel sur les risques et opportunités..., pp. 24–26]. Si le pouvoir donné aux banques privées en accord avec la réglementation des changes a pour avantage de faciliter les opérations et de permettre une gestion plus saine des recettes en devises, la responsabilité de la banque centrale demeure une fois de plus capitale. En effet, la réglementation des changes, tout en libéralisant les opérations d'exportation, a rendu plus délicat le rôle que doit jouer la banque centrale en tant que contrôleur des banques privées et garante des intérêts moyens du peuple congolais [Kabuya, Matata, 1999, pp. 38–39]. Ceci n'est vrai que si les intérêts privés ne sont pas en opposition avec les intérêts publics. Or, en réalité, l'apparition de ces deux groupes d'intérêts est souvent le cas dans les pays en développement. A notre avis, le contrôle des banques privées par la Banque Centrale n'est pas aussi simple qu'on peut l'imaginer. Pendant la période examinée (analysée), le système bancaire congolais est encours de restructuration et la banque centrale n'est pas en reste [Mutumba, 1997, pp. 12–15].

Pratiquement, le système bancaire est devenu sous son contrôle et elle veille à la bonne application des dispositions réglementaires par les banques agréées. En plus, les banques agréées par lesquelles passe l'essentiel des exportations congolaises étant presque toutes les filiales de grandes sociétés et des banques pri-

vées étrangères la Citybank (CB), la Stanbic, la Banque Internationale des Crédits, etc [Mabi, 2001, pp. 184–186]. La tendance de la réglementation des changes à laisser une plus grande marge de manoeuvre à ces banques exige à notre avis un maximum de contrôle de la part de la banque Centrale du Congo étant donnée la spéculation intense qui peut se faire autour des devises résultant des exportations congolaises. D'autre part, la situation de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) est aussi délicate que celle de la Banque Centrale [Malingumu, 2008, pp. 46–47]. Rappelons que l'Office Congolais de Contrôle assume la responsabilité de s'assurer que la qualité et la quantité des marchandises à l'entrée comme à la sortie correspond à leurs prix réels. Il appartient donc à cette institution de prévenir les fuites des devises qui peuvent résulter de la sous-estimation des marchandises à la sortie ou de la surévaluation des produits à l'entrée [Klotchkoff, 1999, pp. 28–29]. Cependant, les conditions dans lesquelles sont réalisées les importations et exportations en République Démocratique du Congo n'ont pas toujours permis à l'Office Congolais de Contrôle d'exercer efficacement son contrôle. Pour importer ou exporter, c'est l'agent économique lui-même qui doit initier l'opération en contactant les éventuels vendeurs ou acheteurs étrangers [Enyimo, 2008, pp. 21–22].

En plus, la plupart d'entreprises qui exportent en République Démocratique du Congo sont des filiales ou représentants des maisons-mères importatrices des produits congolais. Comme on peut le remarquer la République Démocratique du Congo se trouve dans une position délicate et la conséquence la plus directe en est que la plupart de ces produits sont exportés aux prix qui arrangent les importateurs étrangers, prix parfois inférieurs à la valeur réelle des marchandises exportées. A l'importation, les prix sont souvent sous évalués pour éviter les tarifs des douanes [Yawidi, 2008, pp. 61–62]. A l'instar de la Banque Centrale du Congo et l'Office Congolais de Contrôle, les attributions de l'Office National du Café sont non moins importantes. Avant la réforme actuelle de la réglementation de change, l'Office National du Café jouissait du monopole d'exportation du café en République Démocratique du Congo. Suite à l'inefficacité de l'action de cette institution, l'Etat Congolais s'était vu obliger de libéraliser les exportations du café [Yeats, 1996, pp. 61–62]. Depuis lors, à part quelques nationaux, nombreuses sont des entreprises dirigées; par les expatriés qui exportent à côté de l'Office National du Café, le café congolais. Ces entreprises ont pour la plupart de simples représentants des sociétés étrangères importatrices du café. L'Office National du Café est chargé de certifier la qualité du café exporté et de publier les mercuriales y afférentes [Kudinga, 2006, pp. 49–51].

En pratique cependant, on constate que le café est depuis de nombreuses années l'objet des fraudes surtout sur la ligne Nord et à l'Est. La lutte contre cette fraude doit être menée avec plus d'efficacité par toutes les institutions congolaises. La création par la Banque Centrale des comptes R.M.E au profit des exportateurs constituait un exemple de moyen utilisé par l'autorité pour limiter les

évacuations frauduleuses de produits agricoles et spécialement du café. Les rétrocessions de devises accordés aux exportateurs sur comptes RME permettaient ainsi à ces derniers de financer leurs importations à des conditions intéressantes [Tollens, 2004, pp. 208–209]. Toutefois, par manque de contrôle (suivi) ces opérations ont conduit au marché noir. L'Office des Douanes et Accises (OFIDA), est l'une de ces institutions intervenantes dont la mission impose beaucoup d'actions: la perception des droits et taxes à l'importation et à l'exportation, la lutte contre la fraude. L'action de Office des Douanes et Accises (OFIDA) nécessite un système de taxation réaliste du point de vue de taux à appliquer et pouvant étendre toutes les marchandises importées ou exportées ainsi que les produits locaux soumis aux droits d'accises (de consommation) [Huart, 2007, pp. 51–52]. Dans le but d'encourager les exportations, les droits de sortie sur les produits manufacturés sont exemptés ainsi que sur presque la totalité des produits à l'exportation, à l'exception des produits miniers, pétrole, café et bois-grumes dont la taxation varie entre 1 à 10% pour des raisons purement budgétaires.

Étant donné que les prix des matières premières à l'exportation sont fixés à l'extérieur du pays, l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) se réserve de trop augmenter les droits relatifs à ces produits. Cependant, en cas de hausse de cours, l' Office des Douanes et Accises (OFIDA) crée et perçoit une taxe conjoncturelle sur les exportations concernées. En définitive, la grande mission dévolue à l'OFIDA exige des structures appropriées (dotées d'un personnel qualifié) que cette institution devra s'implanter solidement à travers le pays [Sloterdijk Peter, 2012, pp. 80–81]. L'analyse critique des institutions intervenantes dans le commerce extérieur de la République Démocratique du Congo, soulève plusieurs aspects du problème dont dépend la promotion des exportations congolaises et nous amène à faire quelques suggestions [Mutumba, 1997, pp. 58–59]. En ce qui concerne les mesures incitatives qui devraient appuyer la politique générale de libéralisation économique adoptée par l'autorité du pays, une attention toute particulière mérite d'être accordée à la taxation tant à l'exportation qu'à l'importation, aux formalités au niveau des certaines institutions et sociétés, aux voies de communication etc... Les opérateurs économiques estiment souvent que la taxation est très lourde à supporter [Verhaegen, 1995, pp. 21–22]. Il serait donc souhaitable d'alléger la taxation pour encourager les exportations. De même, les formalités d'usage à remplir au niveau des institutions intervenantes telles que l'OFIDA, l'OCC, l'ONC, les transporteurs et transitaires soumettent généralement les agents économiques à une très lourde procédure. Il est aussi indiqué que ces démarches soient associées pour faciliter le bon déroulement des opérations d'exportation. En effet, l'on constate que suite à des embarquements tardifs les marchandises sont refusées par les acheteurs ou abandonnées dans des ports étrangers [Salin, 2014, pp. 64–65]. Devant cette situation, l'exportateur est généralement obligé de trouver un autre acheteur et négociateur à des conditions qui ne correspondent plus à celles prévalant sur le marché; ce qui entraîne généri-

ralement un manque à gagner important pour le pays. Ainsi, il est demandé aux transitaires et aux représentants des armateurs de ne procéder à l'embarquement des marchandises que dans ces délais contractuels [Clet, 2008, pp. 25–26]. Soulignons cependant que l'aménagement de l'infrastructure de communication routière, fluviale et aérienne, compte tenu de l'immensité de territoire national, demeure le facteur déterminant de développement du commerce extérieur de la République Démocratique du Congo. L'Etat doit donc faciliter la tâche aux agents économiques en jouant pleinement son premier rôle comme grand investisseur par la création des infrastructures de base entre autres chemin de fer, qui doit servir d'économies externes. Outre les mesures incitatives que nous venons d'évoquer doivent faire face au problème de fraudes qui entraînent des fuites des devises [Kalonji, 1995, pp. 67–68].

Nous confirmons que la sous-estimation des produits exportés, la surévaluation des produits importés, l'inefficacité constatée dans le contrôle, les commissions (au plus offrant) accordées aux importateurs congolais par les sociétés étrangères qui se disputent les marchés, constituent de moyens de fraude dans le commerce extérieur de la République Démocratique du Congo.

2.2. AJUSTEMENTS MONÉTAIRES ET PROMOTION DES EXPORTATIONS CONGOLAISES

Dans les années 2007–2009 la crise économique a atteint son paroxysme dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Partout les Etats de cette région traînent des déficits budgétaires d'une profondeur colossale [Sloterdijk, 2012, pp. 86–87]. Avant l'explosion de la crise financière mondiale qui a causé les grands équilibres financiers intérieurs et extérieurs ont été rompus par plusieurs décennies d'une gestion désastreuse des économies nationales, par le répercussion des crises pétrolières et par l'effondrement du prix des produits de base [Bakumanya, 2008, pp. 26–27]. Les systèmes bancaires coulent littéralement sous le poids du secteur public, devenu trop envahissant, et des créances irrécupérables pour les entreprises, elles-mêmes asphyxiées par l'insolvabilité de l'Etat [Kuediasala, 2008, pp. 66–67]. Une profonde restructuration des banques s'avère alors inévitable (nécessaire). Dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne et non seulement, cette opération est engagée au tournant de la décennie écoulée dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Nous avons choisi de porter notre attention sur les interventions du fond monétaire international (FMI) en République Démocratique du Congo depuis 1983 jusqu'au moment de nos recherches scientifiques [Kabuya et Matata, 1999, pp. 38–39]. Il est évident que même si l'opération n'était pas modèle, la RDC est en tout cas un exemple international de ce point de vue. Mais à partir de 2003, les interventions du fond monétaire international (FMI) ont favorisé l'augmentation des recettes d'exportations congolaises. Comme tout pays sous-développé (en développement), la République Démocratique du Congo couvre tous ses besoins d'importations par

des articles (produits) de provenance étrangère pour la plupart européens. Ceux-ci présentent une gamme aussi variée que les produits exportés eux-même [Enyimo, 2008, pp. 67–68]. Le tableau 2 ci-dessous en dit largement. Mais ces produits très variés ne peuvent être saisi que par groupes d'utilisations.

Tableau 2. Structure des importations en RD Congo (en million de dollar USD)

Description	2001	2002	2003	2004	2005
A. BIENS DE CONSOMMATION	169,9	176,4	220,3	314,4	510,2
B. MATIÈRES PREMIÈRES	85,6	65,1	71,8	74,4	113,1
C. BIENS D'ÉQUIPMENT	71,8	88,6	76,6	98,8	150,1
D. ENERGIE	80,3	168,5	1883,2	226,1	431,0
E. AUTRES	398,5	582,3	1042,4	1263,4	956,6
TOTAL	806,1	1 080,9	1 594,3	1 975,1	2 161,0

Source: Réalisé par l'auteur sur base de données et d'informations de la Banque centrale du Congo.

Le tableau ci-dessus confirme que les importations des biens de consommation, celles des matières premières, celles des biens d'équipement et celles des produits énergétiques ont connu des hausses variant de 32% et même plus de 100% entre 2001 et 2005 [Kabuya, Tshiunza, 2002, pp. 19–21]. Nous savons que la plupart des biens de consommation importés par les pays en voie de développement (PVD) figuraient parmi leurs productions intérieures. La République Démocratique du Congo n'a pas échappé à cette critique [Verhaegen, 1995, pp. 34–35]. Comme nous l'avons déjà mentionné, le tableau 2. ci-dessus en témoigne davantage. Le sucre, le tabac, les boissons, les chaussures, le coton et les tissus, le riz, les poissons et le bois, etc... font partie de la production locale, et ce sont ces produits qui engloutissent la grosse partie de devises encaissées. Malgré ces dépenses, leur demande est loin d'être satisfaisante, car l'offre intérieure est toujours insuffisante [Bakandjea, 1997, pp. 7–8]. Rien que pour les années 2001 et 2005, la République Démocratique du Congo avait dépensé respectivement 169,9 millions de USD et 510,2 millions de USD pour l'achat de biens de consommation. Cette augmentation tient à la fois aux habitudes européennes introduites dans notre mode de consommation par les nationaux bourgeois et à l'abandon des cultures vivrières au profit de grandes plantes industrielles d'exportation. Les importations agricoles n'ont fait qu'augmenter ces dernières années [Bosekota, 2002, pp. 75–77]. Le blé utilisé en République Démocratique du Congo (RDC) est exclusivement importé, en provenance de l'Union Européenne et des USA. Le riz est surtout d'origine asiatique (Thaïlande, Vietnam, Inde). Ces importations ont entraîné un recul sensible des deux principales productions locales, le manioc et le maïs ou encore d'autres productions comme le riz, le sucre, l'arachide, l'huile végétale, etc.

Tableau 3. Les importations (en tonnes): 2001–2003

Denrées	2001	2002	2003
Farine/Blé	119 541	223 340	179 478
Mais/farine	4 690	67 451	7 904
Viande de boeuf, de porc	8 126	82 469	184 658
Volaille	8 812	49 164	27 763
Poisson	75 127	149 426	94 669
Sel iodé	35 110	28 588	64 553
Lait, produits laitiers/beurre	6 220	18 400	10 378
Pomme de terre	93	1 034	541
Tomates/conserves	3 349	11 213	6 517
Oignon, ail	78	3 635	3 315
Haricot	3 666	4 032	3 536
Riz	46 678	273 794	115 265
Huile végétale	2 900	95 790	8 876
Sucre	150	150	39 887

Source: Réalisé par l'auteur sur base des données statistiques de l'OFIDA et service des importations de l'OCC.

Tableau 4. Les importations alimentaires (en tonnes) 2004–2005

Produits	2004	2005
Sucre	60 030	16 066
Viande et abats	25 160	128 357
Poulet	352	3 269
Poissons congelés (mpiodi)	5 966	6 142
Pommes de terre	115 454	37 926
Oignons	15 977	31 129
Légumes	58 158	89 025
Mais grains, semences	15 397	20 386
Riz	106 504	366
Farine de froment	2 349	3 486
Farine de maïs	3 815	106 763
Huile végétale	26 857	6 181
Blé dur	17 516	55 727

Source: Réalisé par l'auteur sur base des données statistiques de l'OFIDA.

CONCLUSION

Au cours de ce travail, il a été démontré que le rôle du commerce extérieur n'est pas seulement de compenser les limbhons du marché intérieur, ni d'offrir les possibilités plus grandes de production, d'emploi et d'équilibre budgétaire, mais aussi de permettre au pays l'importation d'équipements nécessaires à leur industrialisation et donc à leur développement socio-économique. Cet objectif ne semble pas atteindre arbitrairement par les pays déjà industrialisés avec qui le

tiers monde entretient des relations commerciales [Salin, 2014, pp. 53–54]. Les importations en provenance de ces pays coûtent deux fois, trois fois plus chers que les matières premières exportées par les pays sous-développés ou en développement. Cette inégalité résulte la détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement (PVD), et le rythme est loin d'être normal (arrêté) [Bouvier, 2009, pp. 117–119]. Dans de grands concerts internationaux, les délégués des régions sous-développés ne cessent pas de réclamer complètement l'ajustement des prix des produits industriels et la stabilisation des cours des matières premières. Ces cris sont restés vains parce que l'on sait que, ceux qui forment la majorité dans ces assemblées sont les artisans mêmes de la situation anormale que vivent les pays sous-développés ou en développement [Bakumanya, 2008, pp. 25–26].

Accorder à ces pays la stabilisation des cours de leurs produits, c'est encourager leur état de sous-développement car aucun effort ne sera entrepris de leur côté pour améliorer la qualité de leurs produits. Compter sur la bonne foi des pays développés pour niveler (égaliser) les inégalités des prix de leurs marchandises, c'est perdre son temps puisque pour ces pays développés (riches), le profit maximum est le motif de leur commerce avec les nations pauvres. Les nations pauvres doivent compter plus sur elles-mêmes que sur leurs anciens colonisateurs. Loin de nous l'idée de supprimer le commerce entre les riches et les pauvres [Binzangi, 1997, pp. 102–103]. Mais il importe à ces derniers de distinguer le nécessaire de l'accessoire. Comme beaucoup de biens, notamment les biens de consommation, peuvent être produits sur place, il est un devoir pour eux de concentrer leurs importations sur les biens d'équipement [Kalonji, 1995, pp. 43–45].

Certes, ce choix sera difficile d'autant plus que les bourgeoisies nationales naissantes et qui dirigent la plupart des pays sous-développés, ont fait importé les modes de vie et de consommations étrangères. Mais par une volonté ferme, il y a moyen de briser les liens c'est-à-dire des stéréotypes des modes de vie et consommations locales, ce choix sera facilité lorsque les produits agricoles locaux et abondants auront connu une large publicité auprès des masses et seront offerts sur les marchés préalables, l'implantation des industries de transformation [Sloterdijk, 2012, pp. 92–93]. Ce qui étonne le plus d'un observateur, c'est ce que dans de nombreux pays sous-développés, ce soient des industries extractives, des entreprises commerciales et financières qui abondent ces pays et aucune de ces sociétés ou entreprise ne soit entièrement nationale [Clet, 2008, pp. 27–29]. On croirait peut-être, à première vue, que toutes ces entreprises contribuent au développement économique du pays dans lesquels elles se trouvent implantées. Loin de là, ces entreprises sont tournées dans leur totalité vers les marchés extérieurs, car ce sont des filiales de grands trusts étrangers, elles ne servent que les intérêts économiques de ceux-ci [Bosekota, 2002, pp. 27–29]. Elles constituent par contre un goulot d'étranglement pour l'économie des pays que l'on croit être servis.

La nationalisation étant une solution d'extrême les pays en voie de développement (PVD) doivent créer les entreprises parallèles sous la responsabilité des

entrepreneurs nationaux, capables et arrogant, de nationalisme. C'est à cette condition qu'un vrai développement pourra être amorcé [Malingumu, 2008, pp. 27–28]. Pour éviter la perturbation de leurs budgets et l'effondrement de leurs programmes de développement une diversification des produits exportables s'impose, car la cause de plus grands maux dont souffrent les pays sous-développés, est leur spécialisation dans l'un ou l'autre produit primaire dont le prix et la quantité dépendent de la demande internationale [Kabuya, Tshiunza, 2002, pp. 73–74]. L'accession à l'indépendance économique exige une modification profonde des rapports monétaires, qui lient les pays en voie de développement (PVD) à telle puissance ou tel groupe de puissances économiques. Ces pays doivent avoir leurs propres monnaies et les nouveaux rapports ainsi créés doivent se développer sur un même pied d'égalité, grâce à l'élargissement des marchés, surtout entre les pays sous-développés eux-mêmes. La croissance d'un pays dépend de ses ressources en hommes et ses ressources financières c'est-à-dire en argent [Munsala, 2008, pp. 64–65].

Les pays sous développés sont surpeuplés mais manquent des capitaux pour faire décoller leurs économies et des vivres pour nourrir leurs populations. Par contre dans bien des pays industrialisés, les capitaux et denrées alimentaires surabondent. La solidarité et la justice humaines invitent les plus possédants à venir en aide aux plus déshérités [Millet, 2004, pp. 74–75]. Certes, ce secours d'urgence ne suffit pas toutefois à éliminer, pas même à réduire, les causes qui engendrent dans beaucoup de pays un état permanent d'indigence, de misère ou de famine. Ces causes proviennent d'un régime économique ancien; elles ne peuvent être éliminées ou comprimées que grâce aux divers organisations coopératives [Spire, 2012, pp. 34–35]. Ces organismes donneront aux habitants les aptitudes, les qualifications professionnelles, et la compétence technique et scientifique nécessaire. Elles mettront à leur disposition les capitaux pour mettre en route et accélérer leur développement économique. Ces apports sont indispensables et la justice exige qu'ils soient accordés dans le désintéressement politique le plus sincère. Ils doivent avoir pour objet l'ultime de mettre les communautés en voie de développement à même de réaliser, par leurs propres moyens, leur montée économique et sociale [Mboko, 2009, pp. 19–21]. Les nations se conditionnent réciproquement et l'on peut affirmer sans risque de se tromper que chacune se développe en contribuant au développement des autres.

Le développement n'a pas de limites et ne peut se mesurer en termes de monnaie. Si tel était le cas, les pays dits développés (industrialisés) ne continueraient plus à faire du commerce et à inventer de nouveaux produits. Les nombreux avantages qu'ils firent de leur aide aux pays sous-développés ne font qu'augmenter le bien-être de leurs populations [Kudinga, 2006, pp. 49–51]. Puisque l'avantage se trouve de chaque côté, les rapports financiers et commerciaux entre les Etats développés et sous-développés doivent être égaux. Il faut que ceux qui donnent l'aide aux sous-développés la fournissent dans des condi-

tions avantageuses pour tous [Weidenfeld, Spire, 2015, pp. 48–49]. Il faut qu'ils en finissent avec leur appétit de bénéfices excessifs, avec leur volonté de domination politique, avec leurs calculs des stratégies militaristes ainsi que avec leurs manoeuvres dont le but est de propager ou d'imposer une idéologie. Si tel n'est pas le cas, l'aide au tiers-monde n'est qu'une illusion (piège) et il y a lieu qu'elle soit refusée (boudée) par les donataires [Zucman, 2013, pp. 37–39].

Puisque le commerce et l'aide extérieurs n'arrivent pas dans des conditions actuelles à financer le développement, à remettre les pays sous-développés dans la voie de progrès économique, qu'est-ce que nous pouvons faire dans ce cas ? est-ce que peut-on les supprimer? C'est dans une telle optique, qu'il faut concevoir un plan de développement même s'il se veut simplement indicatif, et étudier alors les possibilités d'intégration du commerce et de l'aide extérieurs dans le contexte du plan national [Yawidi, 2008, pp. 47–49]. Car la question de l'intervention de l'aide extérieure doit apparaître non pas parce que le pays est en difficultés financières, mais plutôt parce que se trouvant dans le besoin pour la reconstruction d'une nation autonome, et comme solution le pays en développement se verra obliger de solliciter un emprunt auprès des institutions financières internationales qui sont dans des pays industrialisés [Kudinga, 2006, pp. 49–51].

BIBLIOGRAPHIE

- Bakandjea wa Mpungu, 1997, *Droit des finances publiques, moyens d'action et plan financier de l'Etat*, Éd. Noraf, Kinshasa, RDC.
- Bakumanya Bienvenu-Marie, 2008, *Snel: gros risque de rater le marché sud africain*, „Journal le Potentiel”, N° 4230, Kinshasa, RDC.
- Banque Mondiale, 2014, *Rapport sur les risques et opportunités, la gestion du risque à l'appui du développement*, éd. La revue des revues, Paris, France.
- Binzangi Kamalandua, 1997, *Cours de la Théorie du développement et de la dépendance*, Éd. Cerdi, ISPL, Kinshasa, RDC.
- Bosekota W'atshia, 2002, *Rebâtir le Congo démocratique: de la bonne gouvernance étatique et du rôle clé de PME-PMI*, Éd. Presse universitaire de BEL CAMPUS, tome1, Kinshasa, RDC.
- Bouvier Michel, 2009, *Introduction au droit fiscal général et théorie de l'impôt*, Éd. Revue française de finances publiques L.G.D.J, Paris, France.
- Buabua wa Kayembe, 2006, *Droit fiscal congolais*, Éditions universitaires africaines, Kinshasa, RDC.
- Clet Ben, 2008, *Climat d'affaires*, „Journal Le Potentiel”, n°4289, Kinshasa, RDC.
- Enyimo Martin, 2008, *La FEC et le ministère de tutelle se penchent sur la relance du tourisme*, „Journal le Potentiel”, N° 4245, Kinshasa, RDC.
- Gillis M., Perkins D.H., Roemer M., Donald R.S., 1990, *Economie du développement 2è éd.*, DEBOECK, Bruxelles.

- Huart Alain, 2007, *Importations des produits alimentaires en RDC*, Éd. Dangers et perspectives, Kinshasa, RDC.
- Kabuya Kalala, Matata Ponyo Mapon, 1999, *L'espace monétaire kasaiën, crise de légitimité et souveraineté monétaire en période d'hyperinflation au Congo (1993–1997)*, Éditions L'Harmattan, Paris, France.
- Kabuya Kalala F., et Tshiunza Mniye, 2002, *L'économie congolaise est à l'horizon de la 2002–2005: contraction, fractionnement et enlèvement* [in:] Marysse S., et Reyntjens F. (dir.), *L'Afrique des Grands lacs*, Éd. L'Harmattan, Paris, France.
- Kalombo Tuebana Shaloom, 2009, *La politique monétaire de la banque centrale du Congo pour soutenir la monnaie nationale*, Éd. Cerdi, Kinshasa, RDC.
- Kalonji Ntalaja, 1995, *L'économie informelle à l'échelle planétaire, les deux faces de Janus, notes de conjoncture, manuel d'analyse économique*, Éd. Cerdi, Kinshasa, RDC.
- Klotchkoff J.C, 1999, *Import et Export en RDC*, „Journal Jeune-Afrique Économique”, N°281, Kinshasa, RDC.
- Kodila Tedika, 2008, *La stratégie de réduction de la pauvreté en RDC*, „Journal Le Potentiel”, N° 4278, Kinshasa, RDC
- Kudinga Benoît, 2006, *Le gouvernement congolais, garant de l'instabilité macroéconomique*, Édition, Le Potentiel, Kinshasa, RDC.
- Kuediasala Faustin, 2008, *États généraux des mines: une occasion de redéfinir la politique minière de la RDC*, Éd. Cerdi, Kinshasa, RDC.
- Lopez Christian, 2012, *Droit pénal fiscal*, Éd. LGDJ, Paris France.
- Luwansangu Paul, 2005, *Bilan économique de la RDC 2001–2005: est-ce la fin de la malédiction ?*, „Journal Le Potentiel”, N° 3467, Kinshasa RDC.
- Mabi Mulumba, 2001, *La monnaie dans l'économie*, Éd. Cerdi, Kinshasa, RDC.
- Malingumu Syosyo, 2008, *Plaidoyer pour la création d'une bourse des valeurs en RDC*, „Journal Le Potentiel”, N° 4224, Kinshasa, RDC.
- Mboko Jean-Marie, 2009, *Code général des impôts, édition Cerdi*, Kinshasa, RDC.
- Millet Damien, 2004, *La dette de Mobutu, Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde*, Éd. PUP, Kinshasa, RDC.
- Munsala Buakasa, 2008, *Des milliards USD chinois à la portée de la RDC*, „Journal L'Observateur”, N° 2804, Kinshasa, RDC.
- Mutumba Lukusa, 1997, *Déséquilibre macroéconomique et ajustement au Zaïre*, Éd. PUK, Kinshasa, RDC.
- Office Congolais de Contrôle en sigle (OCC), 2006, *Rapport annuel, août 2006, Journal officiel de la République Démocratique du Congo, Considérant que par rapport au programme du Gouvernement*.
- Opanga Ekanga, 1995, *Le secteur informel, une approche globale de concept et bon poids dans l'économie zaïroise, Notes de conjoncture, manuel d'analyse économique*, Éd. Cerdi, Kinshasa, RDC.
- Salin Pascal, 2014, *La tyrannie fiscale*, Éd. Odile Jacob, Paris, France.
- Sloterdijk Peter, 2012, *Repenser l'impôt*, Éd. Libella, Paris, France.
- Spire Alexis, 2012, *Faibles et puissants face à l'impôt*, Éd. Raisons d'agir, Paris, France.
- Tollens Eric, 2004, *Table ronde "agriculture et sécurité alimentaire"*, Kinshasa, RDC.
- Verhaegen Yves, 1995, *Rôle du secteur informel dans le développement économique au Zaïre*, Éd. Cadicec-information, Kinshasa, RDC.

- Weidenfeld Katia, Spire Alexis, 2015, *L'impunité fiscale. Quand l'Etat brade sa souveraineté*, Éd. La Découverte, Paris, France.
- Yawidi J.-C., 2008, *Procès de la société congolaise*, Éd. Mabiki, Bruxelles, Belgique.
- Yeats A.J, 1996, *A quoi tient la marginalisation de l'Afrique subsaharienne dans le commerce mondial*, „Journal finances et développement”, Vol. 33, N°04, Washington, USA.
- Zucman Gabriel, 2013, *La richesse cachée des nations. Enquête sur les paradis fiscaux*, Éd. Seuil, Paris, France.

Résumé

La politique monétaire est l'action par laquelle l'autorité monétaire, en générale la banque centrale agit sur l'offre de monnaie dans le but de remplir son objectif de stabilité des prix. Elle tâche également d'atteindre les autres objectifs de la politique monétaire, qualifié de triangle Keynésien : la croissance, le plein emploi, l'équilibre extérieur. La politique monétaire se distingue de la politique budgétaire. La politique monétaire peut avoir pour objectif de maintenir le taux de change de la monnaie nationale avec une monnaie. La fixité des taux de change peut-être obtenue par la banque centrale en vendant et en achetant des devises au jour pour atteindre le taux objectif. L'objectif déclaré de la politique monétaire que mène la Banque Centrale au Congo est d'obtenir et de maintenir la stabilité des prix à travers l'ajustement de l'offre de monnaie à la demande de monnaie. Pour mettre en oeuvre celle-ci, la Banque Centrale du Congo détermine le cadre de pilotage à travers lequel la politique monétaire sera mise en oeuvre au cours de l'année. A partir de ce cadre, elle décide la mesure dans laquelle il convient de réserver ou d'assouplir les conditions monétaires. En effet, il ressort des analyses effectuées sur l'évolution de la conjoncture en République Démocratique du Congo au cours de ces trois dernières décennies (entre 1970 et 2000), que les épisodes de dépréciations de la monnaie nationale (Zaïre, Nouveau Zaïre et/ou Franc congolais) correspondent très souvent à une accélération du rythme de formation des prix intérieurs, de même que les périodes de fortes tensions inflationnistes se caractérisent également par des pertes de vitesse de la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères. Fort de ces considérations, nous posons les questions suivantes :

- Est-ce que le Franc congolais est stable ?
- Quelles sont les politiques de la BCC pour soutenir la stabilité du Franc congolais ?

Les réponses à ces questions constituent l'objet même de nos investigations tout au long de la présente étude. A travers l'article on a analysé les difficultés de la politique monétaire dans le contexte de la dollarisation complète de système bancaire et les faiblesses institutionnelles. L'analyse empirique confirme que la Banque centrale en République Démocratique du Congo est en mesure de contrôler la quasi-inflation, malgré qu'on pourrait avoir une réaction rapide des chocs inflationnistes. Après avoir analysé les avantages et les inconvénients des différents régimes de taux de change, on peut affirmer que le renforcement du cadre actuel de la politique monétaire reste la meilleure solution, étant donné que le pays est exposé aux nombreuses échanges de monnaies étrangères (change de devises). L'augmentation de l'exigence de réserve semble contredire d'autres mesures prises par la banque centrale. Le taux d'intérêt est conçu pour réguler la liquidité dans le système financier et influe sur le développement de l'activité économique. Il est l'un des principaux outils des autorités monétaires pour influencer l'octroi de prêts et de l'inflation de modulation dans le pays.

Mots-clés: politique monétaire, Banque Centrale du Congo, croissance, plein emploi, l'équilibre extérieur, taux de change

Wpływ handlu zagranicznego na rozwój gospodarczy Demokratycznej Republiki Konga

Streszczenie

Polityka pieniężna jest procesem, w ramach którego władze monetarne, na ogół bank centralny, wpływają na podaż pieniądza dążąc do realizacji celu, jakim jest stabilność cen. Dążą one również do osiągnięcia innych celów zwanych keynesowskim trójkątem: wzrostu gospodarczego, pełnego zatrudnienia i równowagi zewnętrznej. Polityka pieniężna różni się od polityki fiskalnej. Polityka pieniężna dąży do utrzymania kursu wymiany waluty krajowej. Celem państwa w ramach polityki pieniężnej jest osiągnięcie i utrzymanie stabilności cen poprzez dostosowanie podaży pieniądza do popytu na pieniądź. Aby móc to zrealizować Bank Centralny Konga określa ramy kontroli, w jakich polityka pieniężna będzie realizowana w ciągu roku. Jak wynika z analizy sytuacji w Demokratycznej Republice Konga w latach 1970–2000 można zaobserwować, iż deprecjacji waluty krajowej odpowiadają przyspieszone tempo wzrostu cen w kraju, a także okresy silnych presji inflacyjnych.

W związku z podjętymi rozważaniami nasuwają się następujące pytania:

- Czy frank kongijski jest stabilny?
- Czy polityka pieniężna Kongijskiego Banku Centralnego wspiera stabilność franka kongijskiego?

Odpowiedzi na te pytania stanowią przedmiot badań. W artykule dokonano analizy trudności w zakresie polityki pieniężnej w kontekście szerokiej dolaryzacji systemu bankowego i słabości instytucjonalnej. Empiryczna analiza potwierdza, że Bank Centralny w Kongu jest w stanie niemalże kontrolować inflację, pomimo szybkiej reakcji na szoki inflacyjne. Po przeanalizowaniu zalet i wad różnych reżimów kursowych, można stwierdzić, że wzmocnienie obecnych ram polityki pieniężnej pozostaje najlepszym rozwiązaniem, biorąc pod uwagę, że kraj jest podatny na częste wstrząsy walutowe. Zwiększanie rezerwy obowiązkowej wydaje się sprzeczne z innymi środkami stosowanymi przez bank centralny. Stopa procentowa pozwala na regulowanie płynności w systemie finansowym oraz wpływa na rozwój działalności gospodarczej. Jest ona jednym z głównych instrumentów, którymi władza monetarna wpływa na przyznawanie kredytów i modulowanie inflacji w kraju.

Słowa kluczowe: polityka pieniężna, Kongijski Bank Centralny, wzrost gospodarczy, pełne zatrudnienie, równowaga zewnętrzna, kurs wymiany

Impact of International Trade on Economic Development for the Democratic Republic of Congo

Summary

The monetary policy is the action by which the monetary authority, as a central bank influences the supply of money in order to fulfill its objective of price stability. She also task of achieving the other objectives of monetary policy, called Keynesian triangle: growth, full employment, external balance. Monetary policy differs from fiscal policy. Monetary policy can aim to maintain the exchange rate of the national currency with a currency. Fixed exchange rates may be achieved by the central bank selling and buying currency at the day to reach the target rate. The objective of monetary policy states that leads the Central Bank in the Congo is to achieve and maintain price stability through adjustment of the money supply to money demand. To implement this, the Central Bank of Congo determines the control framework through which monetary policy will be implemented during the year. From this framework, it decides the extent to which it is appropriate

to reserve or ease monetary conditions. Indeed, it is apparent from analysis of the evolution of the situation in the Democratic Republic of Congo over the past three decades (1970 to 2000), the episodes of depreciation of the national currency (Zaire and New Zaire / or Congolese franc) are often at a faster pace of domestic price formation, as well as periods of heavy inflationary pressures are also characterized by speed loss of the national currency against foreign currencies. With these considerations, we ask the following questions:

- Is the Congolese franc stable?
- What are BCC's policies to support the stability of the Congolese Franc?

The answers to these questions are the object of our investigations throughout this study. Throughout the article we analyzed the difficulties of monetary policy in the context of complete dollarization of the banking system and institutional weaknesses. The empirical analysis confirms that the Central Bank in the Democratic Republic of Congo is able to control almost inflation, despite that we could have a rapid response to inflationary shocks. After analyzing the advantages and disadvantages of different exchange rate regimes, it can be said that strengthening the current framework of monetary policy remains the best solution, given that the country is exposed to numerous exchanges of foreign currency (exchange currencies). The increase in the reserve requirement seems to contradict other measures taken by the central bank. The interest rate is designed to regulate liquidity in the financial system and affects the development of economic activity. It is one of the main tools of monetary authorities to influence lending and inflation modulation in the country.

Keywords: monetary policy, Central Bank of Congo, growth, full employment, external balance, exchange rate

JEL: E40, E50